

**EXERCICE 2019**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS**

**Séance du 04 mars 2019**

**DÉLIBÉRATION n°2019-13**

Le conseil d'administration s'est réuni le 04 mars 2019 en séance plénière, sur convocation du Président de l'université, adressée le mercredi 20 février 2019.

**Point de l'ordre du jour :**

6.2. Propositions de la CFVU du 6 février 2019 - conventions.

.....

Vu le code de l'éducation,  
Vu les statuts de l'université de Tours,  
Vu l'avis de la CFVU du 6 février 2019,

**Exposé de la décision :**

Le conseil d'administration doit approuver les conventions proposées par la CFVU du 6 février 2019.

**Proposition de décision soumise au conseil :**

Approbation des conventions suivantes :

- convention de coopération avec les universités du Mans et d'Angers dans la cadre du master français langue étrangère ;
- convention de partenariat avec le lycée Albert Bayet ;
- convention avec les universités de Rennes 1 et de Nantes pour la mutualisation de l'examen commun d'admission aux écoles d'orthoptie ;
- convention de partenariat relative au recrutement d'étudiants de l'université de Tours, en fin de PACES, et en fin de première année de Licence en sciences de la vie, candidats à la formation dispensée par l'institut de formation des techniciens de laboratoire médical du CHRU de Tours.

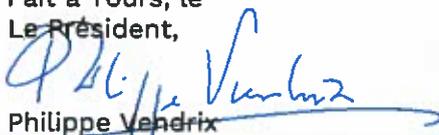
**Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la présente décision, comme suit :**

Nombre de membres constituant le conseil :	37
Quorum :	19
Nombre de membres participant à la délibération :	30
Abstentions :	0
Votes exprimés :	30
<b>Pour :</b>	<b>30</b>
<b>Contre :</b>	<b>0</b>

**Pièces jointes :**

- Conventions soumises à approbation.

Fait à Tours, le  
Le Président,

  
Philippe Vendrix

Classée au registre des délibérations du conseil d'administration, consultable au secrétariat de la direction des affaires juridiques

Délibération publiée sur le site internet de l'université le :

Transmise au recteur le :

**08 MARS 2019**

**08 MARS 2019**